

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 21 Juillet à 19 h00**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTÉ  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2022

Présents: M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLIUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 37

Excusés : M DUBUIS Pascal, M VIODRIN Jérôme, Mme LARDET Anne Sophie, Mme DUGELET Isabelle

Pouvoirs : M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno, M LE PAGE Clément à Mme LEBLANC Florence, M MOULIN Bernard à M LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, Mme PONCET Sylvie à M VALORGE René, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel,

Election d'un secrétaire de séance : M PALLUET Dominique, (Sevelinges)

**N°2022/N°116**

### **OBJET : FONDS DE CONCOURS VERSE AU SIEL POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE IRVE - PRGM FACE (OP24936) A BELMONT DE LA LOIRE.**

Monsieur Guillaume DESCAVE, Vice-président en charge du Plan Climat Air Energie Territorial rappelle que par délibération n° 2017/201 la collectivité a transféré la compétence optionnelle Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE) au SIEL pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2018. Par ailleurs, par délibération n°2022/081 en date du 21 avril 2022, le conseil communautaire a validé l'installation de 2 nouvelles bornes sur le territoire, dont une située à Belmont de la Loire.

Les travaux d'installation de Borne IRVE - Prgm FACE sur la commune vont démarrer.  
Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% - PU	Participation
	Travaux		collectivité
Raccordement Borne IRVE 50 kva	2 000 €	100.0 %	2 000 €
Borne IIVE 50 kva Belmont de la Loire	29 000 €	20.0 %	5 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 000.00 €</b>		<b>7 800.00 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

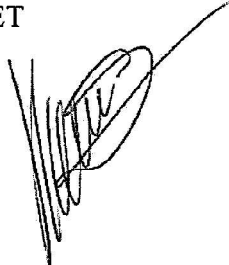
Le montant de la participation de la collectivité est estimé à 7 800 € maximum.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

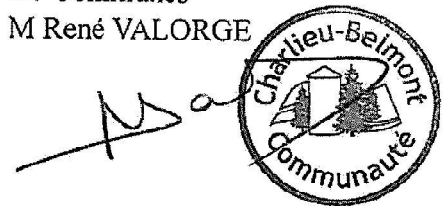
Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Installation Borne IRVE - Prgm FACE" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté, qui ne pourra pas dépasser les 7 800 €.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 1 année.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.
- Dit que la dépense est prévue en investissement au budget principal

Le secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Sevelinges  
M Dominique PALLUET



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Ainsi fait et délibéré, à Briennon  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé le Président et le secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire par publication sur le site  
internet de la collectivité à compter du **26 JUIL. 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220721-N2022-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2022